



Cette réunion du CSEC est organisée en deux jours distincts, les 7 et 14 septembre 2023, ayant pour ordre du jour :

- Information sur la fuite de données ayant affectée un prestataire de Pôle emploi
- Point d'actualité sur France travail dont suivi de la mise en œuvre des expérimentations ARSA
- Information en vue d'une consultation sur le projet d'évolution de la démarche Compétences Interne à Pôle emploi
- **Consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi 2022 de Pôle emploi**
- **Présentation des derniers résultats du BIPE**
- **Information sur la mise en œuvre du projet « Avenir Pro »**
- **Information sur le test « Bouquet de services des psychologues du travail »**
- Information sur la phase pilote du projet « Environnement Formation Conseiller »
- Présentation de l'exploration technologique sur les Larges modèle de langage (LLM) menées par Pôle emploi
- Point sur la trésorerie du CSEC
- **Questions diverses**

1

Les points en **gras** ont été traités à cette réunion

Consultation sur la politique sociale, l'emploi et les conditions de travail 2022 de Pôle emploi

Obligation légale en application des articles L.2312-17 et suivants du Code du travail

Cette consultation est l'une des plus copieuse pour les instances représentatives du personnel tant elle recouvre des thématiques diverses au titre desquelles nous pouvons citer, entre autres, l'emploi, la formation, l'égalité professionnelle, le handicap, la santé et la sécurité ...

Comme à l'accoutumée, la Direction a fait le choix d'aborder cette consultation par le biais d'une note survolant les sujets sans rentrer dans l'analyse des données figurant dans les différents supports de référence tel que le bilan social et les différents rapports permettant de mettre en lumière la réalité de la politique sociale menée.

FO n'est pas tombée dans ce piège et a fait le travail d'analyse croisée indispensable pour rendre un avis circonstancié en commun avec les élus du SNU. Vous le trouverez en annexe du présent compte-rendu.

Présentation des résultats du BIPE

Cette présentation des résultats de la 6^e édition du BIPE de mars 2023, faite en présence d'un expert de l'institut BVA, vise à donner une vision globale au niveau national qui sera affinée dans les présentations aux CSE des établissements, et bien entendu au sein des agences.

La Direction indique que pour elle, il s'agit d'un outil, d'un élément d'éclairage sans qu'il soit l'alpha et l'oméga de ce qui se passe sur le terrain. Il s'agit d'éléments à analyser pour pointer des tendances et/ou identifier des problématiques.

Elle souligne également toute l'importance des remontées de terrain faites par vos élus du personnel, notamment les élus **FO** de vos CSE et au CSEC.



Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr



La délégation **FO** : Elemene ABDOU, Etienne GUILLET, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS, Natalia JOURDIN (RS)

Quelques données relevées dans les résultats présentés :

- **72%** de répondants soit 38 817 agents
- **90%** des agents ont le sentiment de disposer des compétences pour réussir leurs missions
- **84%** sont satisfaits de l'équilibre vie personnelle / vie professionnelle
- **59%** ont une vision claire de la stratégie de Pôle emploi
- **56%** ont une vision claire des différents projets menés par Pôle emploi
- **36%** considèrent que les orientations stratégiques vont dans la bonne direction
- **50%** estiment que PPC est une réalité dans leur quotidien de travail

Note de lecture : 90% des 38 817 agents ayant répondu à l'enquête ont le sentiment de disposer des compétences pour réussir leurs missions

Il est à noter qu'aucune donnée n'est transmise à Pôle emploi de la part de BVA en-dessous de 10 répondants.

Les élus **FO** sont toujours en attente des réponses de la Direction sur les questions ci-dessous :

- Taux de réponse par taille d'agence
- Ancienneté moyenne des répondants

FO est étonnée des résultats sur certains items, ceux-ci n'étant pas en corrélation avec les témoignages de terrain que vous partagez avec nos élus. La DG elle, est très satisfaite des résultats, une meilleure compréhension des orientations stratégiques, la baisse de la charge de travail des managers et une amélioration des conditions de travail ont pu jouer un rôle...

Par ailleurs, il existe un certain nombre de biais sur ce type d'enquêtes par la pression exercée sur les agents pour y répondre ou par la taille des échantillons au-dessus de 10 agents mais restants faibles et faisant peser des craintes d'un anonymat qui n'en serait pas un.

Pour **FO**, le BIPE est effectivement un outil, celui de la Direction dont elle rédige les questions de façon quelque peu orientée, comme tout sondage. Pour **FO**, le meilleur baromètre c'est votre expression directe lors des visites de site de nos élus, ces temps d'échanges qui permettent de comprendre vos préoccupations au plus près du terrain.

Information sur la mise en œuvre du projet « Avenir Pro »

Avenir Pro vise à faciliter l'accès à l'emploi des jeunes qui ne souhaitent pas poursuivre leurs études à l'issue de leur dernière année en lycée professionnel en améliorant leur compréhension du marché du travail, des attentes des employeurs et de l'importance de la valorisation de leurs compétences. Mais aussi à réduire les ruptures de parcours et limiter les risques de désinsertion professionnelle de ces jeunes en leur proposant un accompagnement personnalisé et intensif dès la fin de leur année scolaire.

La Direction présente ce projet comme l'extension d'une expérimentation entamée sur l'année scolaire 2020-2021, sans en présenter un retour d'expérience (REX) et ayant déjà évolué depuis :



Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr



2020-2021

- ⇒ 16 lycées professionnels
- ⇒ 200 élèves environ
- ⇒ 16 conseillers (1 par agence)
- ⇒ 3 régions
PDLL, GE, GUA

2021-2022

- ⇒ 171 lycées professionnels
- ⇒ 4400 élèves environ
- ⇒ 47 conseillers* (1 par agence)
- ⇒ 9 régions
PDLL, GE, BRE, CVL, IDF, NAQ,
ARA, OCC, PACA

2022-2023

- ⇒ 340 lycées professionnels
- ⇒ 8100 élèves environ
- ⇒ 90 conseillers* (1 par agence)
- ⇒ 13 régions
PDLL, GE, BRE, CVL, IDF, NAQ,
ARA, OCC, PACA, NOR, BFC, HDF,
MAR

Elle rappelle que les orientations gouvernementales posent le principe d'une généralisation du dispositif en janvier 2025 en faisant le lien avec le rapport France travail et la réforme des lycées professionnels.

Les Régions et lycées Avenir Pro pour l'année scolaire 2023-2024 :

Région – Académie	Lycées avec interventions de conseillers AvenirPro	Lycées triptyque d'ateliers
ARA	38	85
CLERMONT-FERRAND	6	14
GRENOBLE	12	42
LYON	20	29
BFC	13	34
BESANCON	3	20
DIJON	10	14
BRE	15	29
RENNES	15	29
CVL	24	12
ORLEANS-TOURS	24	12

Région – Académie	Lycées avec interventions de conseillers AvenirPro	Lycées triptyque d'ateliers
GRAND_EST	36	53
NANCY-METZ	16	26
REIMS	8	16
STRASBOURG	12	11
HDF	33	67
AMIENS	13	17
LILLE	20	50
IDF	65	98
CRETEIL	24	43
PARIS	8	19
VERSAILLES	33	36
MARTINIQUE	4	7
MARTINIQUE	4	7

Région – Académie	Lycées avec interventions de conseillers AvenirPro	Lycées triptyque d'ateliers
NAQ	21	69
BORDEAUX	8	43
LIMOGES	6	9
POITIERS	7	17
NORMANDIE	16	35
NORMANDIE	16	35
OCC	21	63
MONTPELLIER	11	26
TOULOUSE	10	37
PACA	32	31
AIX-MARSEILLE	20	23
NICE	12	8
PDL	24	23
NANTES	24	23

La Direction indique qu'à partir de **janvier 2024**, pour l'année scolaire 2023-2024, **80** équivalent temps plein travaillé (ETPT) seront mobilisés sur ce dispositif, **soit 160 conseillers**. Chaque conseiller en charge du dispositif prendra en charge **3 lycées** soit environ **160 élèves**.

FO a longuement questionné la Direction sur les moyens précis et concrets pour la mise en œuvre de ce projet, sur les impacts opérationnels en agence notamment avec le déport de charge de travail, mais aussi sur les ateliers qu'elle entend sous-traiter et sur la consultation du CSEC et des CSE.

A ce stade, la Direction :

- Précise ne pas avoir de moyens supplémentaires pour absorber cette activité supplémentaire mais être en



Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr



La délégation **FO** : Elemane ABDOU, Etienne GUILLET, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS, Natalia JOURDIN (RS)

négociation pour en obtenir ... en contrat à durée déterminée !

- Il n'y aura pas de portefeuilles spécifiques « Avenir Pro » mais les collègues qui prendront en charge le dispositif verront un arrêt du remplissage de leur portefeuille pour leur permettre la mise en œuvre, sans qu'il y ait d'allègement de portefeuille pour autant.
- Les prestations sous-traitées seront prises sur les marchés actuels déjà passés.
- Elle indique avoir besoin d'expérimenter à plus grande échelle avant une éventuelle généralisation qui sera précédée de la consultation de CSEC, voire des CSE selon les aménagements locaux.
- Elle doit encore apporter les réponses en différé sur les prestataires retenus, le cahier des charges permettant de s'assurer qu'il ne s'agit pas de sous-traitance de notre cœur de métier, sur le coût du marché

4

Information sur le test « Bouquet de services des psychologues du travail »

Il s'agit pour la Direction de :

La nécessaire évolution de l'offre de services des psychologues du travail

Des missions qui évoluent

Les missions évoluent sous l'impulsion de **macro tendances** et de **choix stratégiques nationaux** (France Travail, RPECE, plan DELD, PES, CEJ, Approche par compétences), **régionaux et locaux**. Chaque projet ou dispositif nouveau souligne le rôle attendu des psychologues du travail.

Une délivrance de nombreux services

Les psychologues du travail **contribuent et mettent en œuvre un grand nombre de services répondant aux besoins de nos usagers**, de l'agence et/ou du territoire.

Des services à ce jour non objectivables et non visibles

Des services **conçus à la maille territoriale ou locale** qui ne sont pas visibles dans l'offre de services nationale. **Le SI ne permet pas un pilotage fin** des services délivrés (DG/DR/DT/Agence).

Pour mener à bien ce projet, la Direction s'est appuyée sur l'expertise d'une cinquantaine de psychologues.

La Direction indique qu'il s'agit d'un test et non pas d'une expérimentation ou d'un projet. Ce test commencera courant septembre 2023 pour une durée de 6 mois avec un bilan en mars 2024, et concernera 5 régions et 32 agences.

Ce nouveau bouquet de services proposera 2 types d'accompagnements soit en individuel (1H-1H30), soit en collectif. Pour ce dernier **FO** a demandé à la Direction si ces ateliers seraient normés en terme de participants -> la DG répond : pas pour le moment car nous sommes en phase de test le choix incombera aux psychologues du travail.

FO a questionné notamment la Direction sur l'évaluation de la nouvelle charge de travail induite, sur les formations prévues, sur les outils mis à disposition, sur le champ d'intervention des psychologues, sur l'accompagnement collectif.

FO a également rappelé que dans beaucoup d'agences, il n'y a qu'un seul psychologue du travail.

La Direction a répondu que le test permettra de mesurer, de quantifier l'activité des psychologues. Elle a précisé que la dimension clinique n'est pas du ressort de Pôle emploi mais que la fiche Métier des psychologues du travail serait sans doute à revoir suite au test.

Un webinaire sera proposé prochainement aux psychologues du travail.



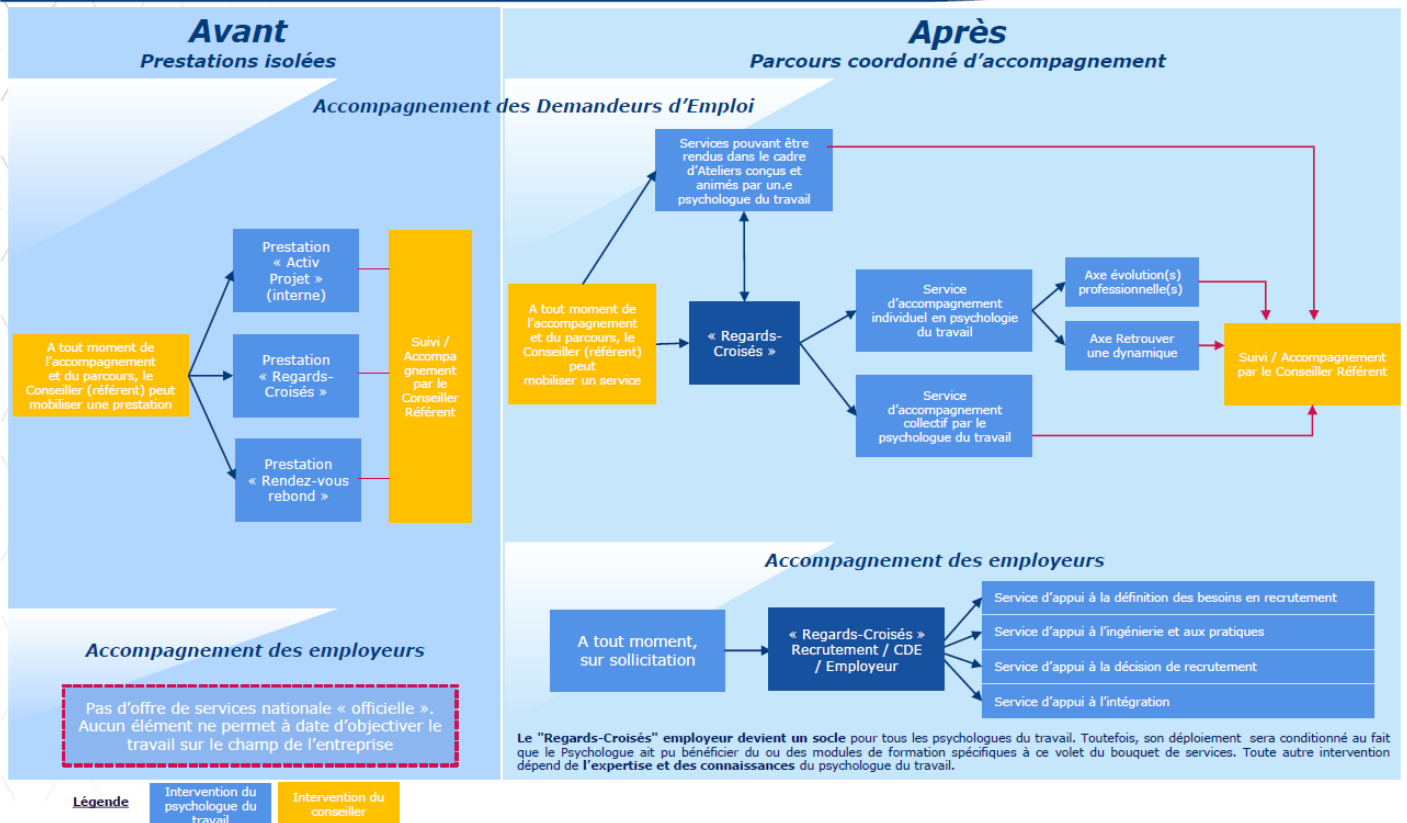
Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr



La délégation **FO** : Elemane ABDOU, Etienne GUILLET, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS, Natalia JOURDIN (RS)

L'évolution principale : le passage d'une logique de « prestation » à une logique de services



5

Questions diverses

Dématérialisation des DUERP :

L'article 3 de la loi n°2011-1018 du 2 août 2021 prévoit l'obligation d'un dépôt dématérialisé des DUERP à compter du 1^{er} juillet 2023 pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés.

Pouvez-vous nous indiquer l'adresse à laquelle sont consultables les DUERP de Pôle emploi et la procédure de consultation.

Modification des bulletins de paie au 1^{er} juillet 2023 :

Un arrêté du 31 janvier 2023 a introduit la modification des rubriques figurant sur les bulletins de paie à compter du 1^{er} juillet 2023. Il prévoit une rubrique indiquant le net social.

Pouvez-vous nous détailler les conséquences de cette modification pour les collègues.

Mobilité et RSE :

Avec la disparition de l'application SNCF Assistant il n'est plus possible de charger les billets TER ceux-ci n'étant pas pris en charge par l'application SNCF Connect. Quelle solution propose Pôle emploi dans le cadre de sa démarche RSE afin d'éviter l'impression systématique des billets de train ?

Prise en charge des titres de transport à hauteur de 75 % du prix

Un décret publié au Journal officiel le 23 août 2023 a relevé le niveau de la participation des employeurs sur les



Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr



La délégation **FO** : Elemane ABDOU, Etienne GUILLET, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS, Natalia JOURDIN (RS)

abonnements souscrits par les agents publics à un service de transports collectifs ou à un service public de location de vélos. Cette prise en charge était de 50 % jusqu'à présent. La mesure entre en vigueur le 1er septembre 2023 et s'applique pour les déplacements effectués à partir de cette date.

Comment est faite la mise ne œuvre de cette disposition à Pôle emploi ?

Prime de pouvoir d'achat pour les agents publics :

Est-ce que les agents publics de Pôle emploi sont concernés par la prime de pouvoir d'achat attribuée aux agents de la fonction publique ?

Si oui, quelles sont les modalités de mise en œuvre ?

Si non, pour quelle raison ?

6

La DG doit apporter les réponses à nos questions par écrit ultérieurement.

Prochaine réunion du CSEC le : 12 octobre 2023



Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr



La délégation **FO** : Elemane ABDOU, Etienne GUILLET, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS, Natalia JOURDIN (RS)